

Charte d'utilisation et de Modération des Réseaux Sociaux liés au LISBP

A Toulouse le 11 mars 2014

Le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés est une UMR (Unité Mixte de Recherche) INRA 792 et CNRS 5504 située sur le campus de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Toulouse.

Le LISBP informe de son actualité au travers de son site Internet (www.lisbp.fr) et de ses médias sociaux (Facebook -<http://www.facebook.com/pages/LISBP/584323194986263>- et Twitter @LISBP_lab).

Réagir sur la page Facebook ou sur le compte Twitter du LISBP implique de respecter quelques règles de conduite. Ces règles s'appliquent aux commentaires postés suite à un article, un événement, une vidéo, un lien, ...

Le service communication du LISBP assure la fonction de Community Manager de ces comptes et en assure la modération. Le service supprimera tout propos ou commentaires ne respectant pas les engagements suivants :

- les messages mentionnant des projets de recherche ou contrats confidentiels auxquels le laboratoire est lié contractuellement ;
- les messages à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste ;
- les messages haineux, diffamatoires, agressifs ou choquants qui attaquent ou dévalorisent un groupe en raison de la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, le sexe, l'âge ou l'orientation/identité sexuelle ;
- les incitations à la haine raciale, les appels à la violence ou au meurtre ;
- les messages à caractères pornographiques, pédophiles ou obscènes ;
- les insultes personnelles entre participants ;
- les messages portant atteinte à la vie privée d'autres participants ou de tiers ou la divulgation d'informations personnelles d'autres membres ;
- les messages publicitaires et commerciaux, les communiqués d'organisations politiques, syndicales ;
- les messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non constructif ;
- les messages hors-sujet ou incompréhensibles.

Tout message injurieux ou diffamatoire sur ces médias sociaux peut engendrer des poursuites judiciaires.

La direction du LISBP

